19 juillet 2021 2021/09

Province de Liège

BULLETIN PROVINCIAL

Périodique

$\boldsymbol{\alpha}$			•	
So	m	m	111	re

Sommaire	
	Pages
N° 26 <u>PAVOISEMENT DES EDIFICES PUBLICS</u>	
Circulaire du Gouverneur de la Province du 2 juillet 2021.	475
N° 27 <u>SERVICES FEDERAUX DU GOUVERNEUR – ORDRE PUBLIC –</u>	
MESURES GENERALES D'ADMINISTRATION INTERIEURE	
Arrêté de police du Gouverneur du 14 juillet 2021 concernant l'évacuation	
préventive de la population des zones inondables (rouge et orange), dans le cadre	
des inondations.	476
N° 28 SERVICES FEDERAUX DU GOUVERNEUR – ORDRE PUBLIC –	
MESURES GENERALES D'ADMINISTRATION INTERIEURE	
Arrêté de police du Gouverneur du 15 juillet 2021 concernant l'évacuation	
préventive de la population des habitants situés dans des zones particulièrement	
exposées, dans le cadre des inondations.	478
N° 29 <u>SERVICES FEDERAUX DU GOUVERNEUR – ORDRE PUBLIC –</u>	
MESURES GENERALES D'ADMINISTRATION INTERIEURE	
Arrêté de police du Gouverneur du 17 juillet 2021 concernant la réintégration	
des personnes évacuées – abroge et remplace les arrêtés de police des 14 et	
15 juillet 2021 relatifs aux évacuations préventives ordonnées, dans le cadre	
des inondations.	482
	.02
N° 30 <u>SERVICES FEDERAUX DU GOUVERNEUR – ORDRE PUBLIC –</u>	
MESURES GENERALES D'ADMINISTRATION INTERIEURE	
Arrêté de police du Gouverneur du 18 juillet 2021 concernant l'abrogation de	
l'arrêté de police du 17 juillet 2021 relatif à la réintégration des personnes	
évacuées, dans le cadre des inondations.	484

N° 31 <u>RÈGLEMENTS COMMUNAUX D'ADMINISTRATION INTÉRIEURE</u> ET ORDONNANCES DE POLICE COMMUNALE

Arrondissement de LIEGE	486
AWANS	
ESNEUX	
GRACE-HOLLOGNE	
SOUMAGNE	
Arrondissement de HUY-WAREMME	489
BRAIVES	
OREYE	
Arrondissement de VERVIERS	490
PLOMBIERE	
THIMISTER-CLERMONT	
VERVIERS	

N° 26 PAVOISEMENT DES EDIFICES PUBLICS

Circulaire du Gouverneur de la Province du 2 juillet 2021.



Liège, le 2 juillet 2021

A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres A Mesdames et Messieurs les Présidents des Centres Publics d'Aide Sociale des Communes de la Région de langue française de la Province de Liège

Pour information:

A Madame la Commissaire d'arrondissement

Protocole

Place Saint-Lambert, 18A B - 4000 LIEGE Tél.: +32 (0)4 232 32 50 Fax: +32 (0)4 232 33 22 www.provincedeliege.be N° d'entreprise: 0207,725.104

> Madame, Monsieur le Bourgmestre, Madame, Monsieur le Président,

Conformément à l'article 1er de l'arrêté royal du 5 juillet 1974 (MB 10/7/74) et l'article 1er de l'arrêté royal du 23 mars 1989 (MB 7/4/89), modifié par l'arrêté royal du 6 septembre 1993 (MB 9/9/93), modifié par l'arrêté royal du 2 avril 1998, modifié par l'arrêté royal du 3 décembre 2013, modifié par l'arrêté royal du 29 mai 2015 et de l'article 5 du décret du 3 juillet 1991 du Conseil de la Communauté Française concernant le pavoisement des édifices publics, les drapeaux doivent être arborés comme suit :

le drapeau National, le drapeau de la Communauté Française et le drapeau Européen sur les édifices publics le 11 septembre, jour anniversaire de la naissance de Sa Majesté la Reine Paola.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur le Bourgmestre, Madame, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE

Hervé JAMAR

N° 27 SERVICES FEDERAUX DU GOUVERNEUR – ORDRE PUBLIC – MESURES GENERALES D'ADMINISTRATION INTERIEURE

Arrêté de police du Gouverneur du 14 juillet 2021 concernant l'évacuation préventive de la population des zones inondables (rouge et orange), dans le cadre des inondations.



Gouverneur de la province de Liège

ARRÊTÉ DE POLICE

Le Gouverneur de la province de Liège

Vu la loi provinciale du 30 avril 1836, en particulier son article 128;

Vu la loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile, en particulier son article 182;

Vu l'arrêté royal du 22 mai 2019 relatif à la planification d'urgence et à la gestion de situations d'urgence à l'échelon communal et provincial et au rôle des bourgmestres et des gouverneurs de province en cas d'événements et de situations de crise nécessitant une coordination ou une gestion à l'échelon national, et en particulier son article 28;

Vu le placement en code rouge - ce qui correspond au niveau le plus élevé - de la province de Liège par l'IRM, code attribué lorsque des précipitations abondantes, voire extrêmes sont attendues sur au moins vingtcinq pour cent d'une province;

Vu la situation météorologique et le caractère défavorable de ses prévisions ;

Vu les différents messages du CRC-W relatifs au passage en phase d'alerte de crue pour bon nombre de cours d'eau de la province de Liège, et notamment la crue exceptionnelle que rencontre la Vesdre pour laquelle le barrage d'Eupen ne sera pas en mesure de diminuer l'impact de celle-ci dans les heures à venir et de faire son office, situation qui menace dès lors les communes de Baelen, de Chaudfontaine, d'Eupen, de Limbourg, de Pepinster, de Trooz et de Verviers ;

Vu le déclenchement de la phase d'urgence provinciale ce 14 juillet 2021;

Vu les décisions du comité de coordination provincial ;

Considérant qu'au vu du caractère exceptionnel de la situation actuelle et de l'évolution météorologique, la sécurité de la population pourrait rapidement ne plus être assurée et que dès lors il y a lieu de procéder sans tarder à une évacuation préventive des habitants se trouvant dans les zones particulièrement exposées des communes de Baelen, de Chaudfontaine, d'Eupen, de Liège (Chênée), de Limbourg, de Pepinster, de Trooz et de Verviers;

ARRETE:

Section 1 : Dispositions

Article 1 - Les habitants des zones rouges et oranges renseignées par la carte des aléas « inondation » de la Région wallonne (voir lien: https://inondations.wallonie.be/home/urbanisme/cartes-inondations/carte-aleainondation.html) de Baelen, de Chaudfontaine, d'Eupen, de Liège (Chênée), de Limbourg, de Pepinster, de Trooz et de Verviers doivent évacuer leur logement dès à présent et dans les plus brefs délais.

Article 2 - Selon leur lieu de résidence, les personnes visées par cette mesure et qui n'ont pas de solution propre, peuvent se rendre dans les lieux d'accueil communiqués par les services procédant aux évacuations et où elles seront prises en charge.

Section 2 : Exécution

- Article 3 Les autorités communales et les services de police sont chargés de faire appliquer le présent arrêté.
- Article 4 Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement et sera affiché aux emplacements habituellement prévus pour les notifications officielles.
- Article 5 Le présent arrêté sera publié au Bulletin provincial et notifié par courriel.

1° Pour disposition:

- a) Aux Bourgmestres des communes de Baelen, de Chaudfontaine, d'Eupen, de Liège, de Limbourg, de Pepinster, de Trooz et de Verviers chargés de l'afficher sans délai aux endroits habituellement réservés aux notifications officielles;
- A Messieurs les Chefs de corps des zones de Police locale « Liège », « Pays de Herve », « Secova », « Weser-Göhl » et « Vesdre » de la province de Liège ;
- c) À Messieurs les Directeurs coordinateurs administratifs de la Police fédérale de Liège et Eupen;

2° Pour information:

- a) À Madame la Ministre fédérale de l'Intérieur ;
- b) À Monsieur le Ministre-Président de la Wallonie ;
- c) À Monsieur le Vice-Président de la Wallonie, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Agriculture, de l'Aménagement du territoire, de l'IFAPME et des Centres de compétence;
- d) À Madame la Ministre wallonne de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal ;
- e) A Monsieur le Ministre wallon du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville ;
- f) À Monsieur le Ministre-Président de la Communauté germanophone ;
- g) À Madame le Procureur du Roi d'Eupen ;
 - À Monsieur le Procureur du Roi de Liège.
- h) Au Centre de Crise national;
- i) Au centre de Crise régional ;
- j) Au Collège provincial de Liège.

Article 6 – Un recours en annulation, ainsi qu'un éventuel recours en suspension, peuvent être introduits par requête, auprès du Conseil d'Etat sis au 33, rue de la Science, 1040 Bruxelles ou électroniquement via le site : https://eproadmin.raadvst-consetat.be/, dans un délai de 60 jours à compter de la notification du présent arrêté, conformément aux lois coordonnées sur le Conseil d'Etat du 12 janvier 1973.

Fait à Liège, le 14 juillet 2021

Catherine DELCOURT Gouvernem f.f.

N° 28 <u>SERVICES FEDERAUX DU GOUVERNEUR – ORDRE PUBLIC – MESURES</u> <u>GENERALES D'ADMINISTRATION INTERIEURE</u>

Arrêté de police du Gouverneur du 15 juillet 2021 concernant l'évacuation préventive de la population des habitants situés dans des zones particulièrement exposées, dans le cadre des inondations.



Gouverneur de la province de Liège

ARRÊTÉ DE POLICE

Le Gouverneur de la province de Liège

Vu la loi provinciale du 30 avril 1836, en particulier son article 128;

Vu la loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile, en particulier son article 182 ;

Vu l'arrêté royal du 22 mai 2019 relatif à la planification d'urgence et à la gestion de situations d'urgence à l'échelon communal et provincial et au rôle des bourgmestres et des gouverneurs de province en cas d'événements et de situations de crise nécessitant une coordination ou une gestion à l'échelon national, et en particulier son article 28;

Vu le placement en code rouge – ce qui correspond au niveau le plus élevé – de la province de Liège par l'IRM, code attribué lorsque des précipitations abondantes, voire extrêmes sont attendues sur au moins vingtcinq pour cent d'une province;

Vu la situation météorologique et le caractère défavorable de ses prévisions ;

Vu les différents messages du CRC-W relatifs au passage en phase d'alerte de crue pour bon nombre de cours d'eau de la province de Liège ;

Vu le déclenchement de la phase d'urgence provinciale ce 14 juillet 2021;

Vu les décisions du comité de coordination provincial;

Considérant qu'au vu du caractère exceptionnel de la situation actuelle et de l'évolution météorologique, la sécurité de la population pourrait rapidement ne plus être assurée et que dès lors il y a lieu de procéder sans tarder à une évacuation préventive des habitants se trouvant dans les zones particulièrement exposées des communes de Visé, Oupeye, Herstal et Liège (voir zones rouges de la carte en annexe, sauf rive droite de la Meuse à l'aval du pont barrage de Monsin);

ARRETE:

Section 1 : Dispositions

Article 1 – Les habitants des zones situées sous la cote 63 des digues de la commune de Liège (secteur entre Renory et le pont barrage de Monsin-zones rouges de la carte en annexe 1), ainsi que les habitants sous la cote 62 des digues des communes de Visé, Oupeye, Herstal et Liège (à partir du pont barrage de Monsin jusque la frontière communale – zones rouges de la carte en annexe 2) en rive gauche de la Meuse uniquement et tout le long du canal Albert doivent évacuer leur logement dès à présent et dans les plus brefs délais.

Article 2 – Selon leur lieu de résidence, les personnes visées par cette mesure et qui n'ont pas de solution propre peuvent se rendre dans les lieux d'accueil communiqués par les services procédant aux évacuations et où elles seront prises en charge.

Section 2 : Exécution

Article 3 – Les autorités communales et les services de la police intégrée sont chargés de faire appliquer le présent arrêté, en recourant à la contrainte si nécessaire conformément à l'article 27 de la loi sur la fonction de police.

Article 4 – Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement et sera affiché aux emplacements habituellement prévus pour les notifications officielles.

Article 5 - Le présent arrêté sera publié au Bulletin provincial et notifié par courriel.

1° Pour disposition:

- a) Aux Bourgmestres des communes de Oupeye, Visé et Liège chargés de l'afficher sans délai aux endroits habituellement réservés aux notifications officielles;
- A Messieurs les Chefs de corps des zones de Police locale « Liège » et « Basse-Meuse » de la province de Liège;
- c) À Messieurs les Directeurs coordinateurs administratifs de la Police fédérale de Liège et Eupen ;

2º Pour information:

- a) À Madame la Ministre fédérale de l'Intérieur ;
- b) À Monsieur le Ministre-Président de la Wallonie ;
- c) À Monsieur le Vice-Président de la Wallonie, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Agriculture, de l'Aménagement du territoire, de l'IFAPME et des Centres de compétence;
- d) À Madame la Ministre wallonne de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal;
- e) A Monsieur le Ministre wallon du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville ;
- f) À Monsieur le Ministre-Président de la Communauté germanophone ;
- g) À Madame le Procureur du Roi d'Eupen;
 À Monsieur le Procureur du Roi de Liège.
- h) Au Centre de Crise national:
- i) Au centre de Crise régional ;
- j) Au Collège provincial de Liège.

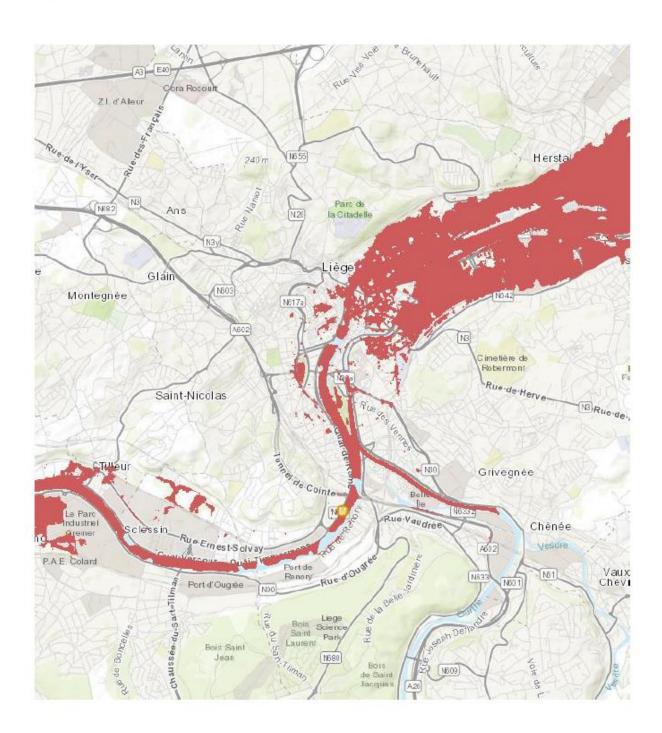
Article 6 – Un recours en annulation, ainsi qu'un éventuel recours en suspension, peuvent être introduits par requête, auprès du Conseil d'Etat sis au 33, rue de la Science, 1040 Bruxelles ou électroniquement via le site : https://eproadmin.raadvst-consetat.be/, dans un délai de 60 jours à compter de la notification du présent arrêté, conformément aux lois coordonnées sur le Conseil d'Etat du 12 janvier 1973.

Fait à Liège, le 15 juillet 2021

Catherine DELCOURT Gouverneur f.f.

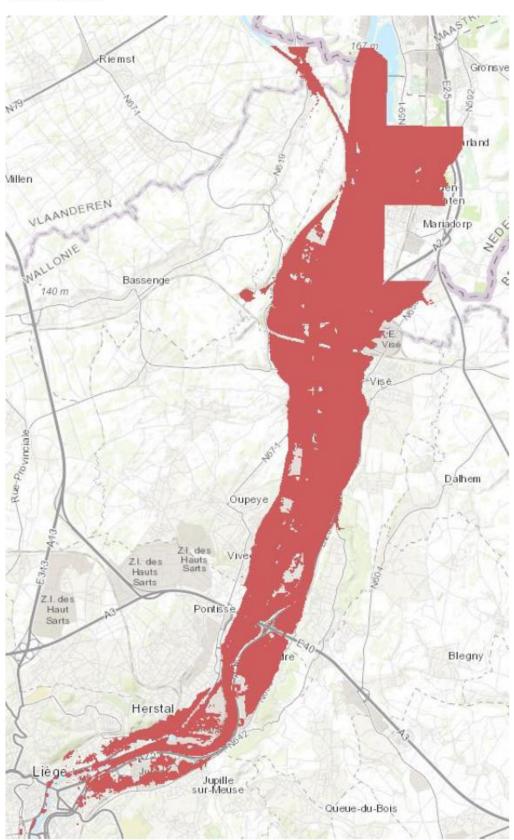
Annexe 1

Topo à 63 mDNG



Annexe 2

Topo à 62 mDNG



N° 29 <u>SERVICES FEDERAUX DU GOUVERNEUR – ORDRE PUBLIC – MESURES</u> <u>GENERALES D'ADMINISTRATION INTERIEURE</u>

Arrêté de police du Gouverneur du 17 juillet 2021 concernant la réintégration des personnes évacuées – abroge et remplace les arrêtés de police des 14 et 15 juillet 2021 relatifs aux évacuations préventives ordonnées, dans le cadre des inondations.



ARRÊTÉ DE POLICE

Le Gouverneur de la province de Liège

Vu la loi provinciale du 30 avril 1836, en particulier son article 128;

Vu la loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile, en particulier son article 182;

Vu l'arrêté royal du 22 mai 2019 relatif à la planification d'urgence et à la gestion de situations d'urgence à l'échelon communal et provincial et au rôle des bourgmestres et des gouverneurs de province en cas d'événements et de situations de crise nécessitant une coordination ou une gestion à l'échelon national, et en particulier son article 28;

Vu les inondations exceptionnelles qui ont frappé durement la province de Liège ;

Vu le déclenchement de la phase d'urgence provinciale ce 14 juillet 2021, suivi ensuite du déclenchement de la phase d'urgence fédérale le 15 juillet 2021;

Vu la situation météorologique et l'évolution favorable de ses prévisions ;

Vu les arrêtés de police des 14 et 15 juillet 2021 relatifs aux évacuations préventives ordonnées ;

Vu les décisions du comité de coordination provincial;

Considérant l'impact que les inondations peuvent avoir sur les infrastructures ;

Considérant que la sécurité de la population doit être assurée en tout temps et en toutes circonstances ;

ARRÊTE:

Section 1: Dispositions

Article 1 – Le présent arrêté abroge et remplace les arrêtés de police des 14 et 15 juillet 2021 relatifs aux évacuations préventives ordonnées.

Article 2 – Les habitants qui ont évacué ou qui ont été évacués de leur habitation, et qui ont subi des dégâts à celle-ci, ne pourront la réintégrer qu'après un contrôle par les services d'incendie, lesquels auront préalablement établi toute absence de risque et ce, selon les modalités définies par l'autorité communale.

Section 2: Champ d'application

Article 3 – Le présent arrêté s'applique sur le territoire de la province de Liège.

Section 3 : Exécution

Article 4 – Les autorités communales et les services de police sont chargés de faire appliquer le présent arrêté.

Article 5 - Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement et sera affiché aux emplacements habituellement prévus pour les notifications officielles.

Article 6 - Le présent arrêté sera publié au Bulletin provincial et notifié par courriel.

1° Pour disposition:

- à l'ensemble des Bourgmestres de la province de Liège chargés de l'afficher sans délai aux endroits habituellement réservés aux notifications officielles ;
- b) À Messieurs les Chefs de corps des zones de Police locale de la province de Liège;
- c) À Messieurs les Directeurs coordinateurs administratifs de la Police fédérale de Liège et Eupen ;
- d) A Messieurs les Commandants des zones de secours de la province de Liège.

2° Pour information:

- à Madame la Ministre fédérale de l'Intérieur ;
- b) À Monsieur le Ministre-Président de la Wallonie ;
- c) À Monsieur le Vice-Président de la Wallonie, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Agriculture, de l'Aménagement du territoire, de l'IFAPME et des Centres de compétence ;
- d) À Madame la Ministre wallonne de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal;
- e) A Monsieur le Ministre wallon du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville ;
- f) À Monsieur le Ministre-Président de la Communauté germanophone ;
- g) À Madame le Procureur du Roi d'Eupen; À Monsieur le Procureur du Roi de Liège.
- h) Au Centre de Crise national;
- i) Au centre de Crise régional;
- j) Au Collège provincial de Liège.

Article 7 – Un recours en annulation, ainsi qu'un éventuel recours en suspension, peuvent être introduits par requête, auprès du Conseil d'Etat sis au 33, rue de la Science, 1040 Bruxelles ou électroniquement via le site: https://eproadmin.raadvst-consetat.be/, dans un délai de 60 jours à compter de la notification du présent arrêté, conformément aux lois coordonnées sur le Conseil d'Etat du 12 janvier 1973.

Fait à Liège, le 17 juillet 2021

Catherine DELCOUR Gouverneur f.f.

N° 30 <u>SERVICES FEDERAUX DU GOUVERNEUR – ORDRE PUBLIC – MESURES</u> <u>GENERALES D'ADMINISTRATION INTERIEURE</u>

Arrêté de police du Gouverneur du 18 juillet 2021 concernant l'abrogation de l'arrêté de police du 17 juillet 2021 relatif à la réintégration des personnes évacuées, dans le cadre des inondations.



Gouverneur de la province de Liège

ARRÊTÉ DE POLICE

Le Gouverneur de la province de Liège

Vu la loi provinciale du 30 avril 1836, en particulier son article 128;

Vu la loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile, en particulier son article 182 ;

Vu l'arrêté royal du 22 mai 2019 relatif à la planification d'urgence et à la gestion de situations d'urgence à l'échelon communal et provincial et au rôle des bourgmestres et des gouverneurs de province en cas d'événements et de situations de crise nécessitant une coordination ou une gestion à l'échelon national, et en particulier son article 28;

Vu les inondations exceptionnelles qui ont frappé durement la province de Liège ;

Vu le déclenchement de la phase d'urgence provinciale ce 14 juillet 2021, suivi ensuite du déclenchement de la phase d'urgence fédérale le 15 juillet 2021;

Vu la situation météorologique et l'évolution favorable de ses prévisions ;

Vu les arrêtés de police des 14 et 15 juillet 2021 relatifs aux évacuations préventives ordonnées et l'arrêté de police du 17 juillet 2021 relatif à la réintégration des personnes évacuées ;

Vu l'évaluation du comité de coordination provincial du 18 juillet 2021;

Considérant que la situation doit à ce stade être évaluée au niveau local par les autorités communales qui prennent à leur niveau l'ensemble des mesures nécessaires ;

ARRÊTE:

Section 1 : Dispositions

Article 1 – Le présent arrêté abroge l'arrêté de police du 17 juillet 2021 relatif à la réintégration des personnes évacuées.

Section 2: Champ d'application

Article 2 - Le présent arrêté s'applique sur le territoire de la province de Liège.

Section 3: Exécution

Article 3 – Les autorités communales et les services de police sont chargés de faire appliquer le présent arrêté.

Article 4 – Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement et sera affiché aux emplacements habituellement prévus pour les notifications officielles.

Bulletin provincial 2021/09

Article 5 – Le présent arrêté sera publié au Bulletin provincial et notifié par courriel.

1° Pour disposition:

- à l'ensemble des Bourgmestres de la province de Liège chargés de l'afficher sans délai aux endroits habituellement réservés aux notifications officielles;
- b) À Messieurs les Chefs de corps des zones de Police locale de la province de Liège;
- c) À Messieurs les Directeurs coordinateurs administratifs de la Police fédérale de Liège et Eupen;
- d) A Messieurs les Commandants des zones de secours de la province de Liège.

2° Pour information:

- a) À Madame la Ministre fédérale de l'Intérieur ;
- b) À Monsieur le Ministre-Président de la Wallonie ;
- c) À Monsieur le Vice-Président de la Wallonie, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Agriculture, de l'Aménagement du territoire, de l'IFAPME et des Centres de compétence;
- d) À Madame la Ministre wallonne de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal;
- e) A Monsieur le Ministre wallon du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville ;
- f) À Monsieur le Ministre-Président de la Communauté germanophone ;
- g) À Madame le Procureur du Roi d'Eupen;
 - À Monsieur le Procureur du Roi de Liège.
- h) Au Centre de Crise national;
- i) Au centre de Crise régional;
- j) Au Collège provincial de Liège.

Article 6 – Un recours en annulation, ainsi qu'un éventuel recours en suspension, peuvent être introduits par requête, auprès du Conseil d'Etat sis au 33, rue de la Science, 1040 Bruxelles ou électroniquement via le site : https://eproadmin.raadvst-consetat.be/, dans un délai de 60 jours à compter de la notification du présent arrêté, conformément aux lois coordonnées sur le Conseil d'Etat du 12 janvier 1973.

Fait à Liège, le 18 juillet 2021

Catherine DELCOURT Gouverneur f.f.

N° 31 <u>RÈGLEMENTS COMMUNAUX D'ADMINISTRATION INTÉRIEURE ET</u> <u>ORDONNANCES DE POLICE COMMUNALE</u>

Délibérations des Conseils communaux des Communes des Arrondissements de Liège, Huy-Waremme et Verviers

Commune(s) Section(s)	Objet	Date de délibération
-----------------------	-------	-------------------------

ARRONDISSEMENT DE LIEGE

	·	
AWANS	Arrêté du Bourgmestre – Mesures de circulation prises à l'occasion d'un concours équestre se déroulant à la Ferme du Tige, Rue de Loncin 84 à Awans, les 11 juillet, 22 août, 12 septembre et 17 octobre 2021	06/07/2021
	Arrêté du Bourgmestre – Mesures de circulation prises à l'occasion d'un chantier concernant la livraison de matériel et un chantier de construction à Awans, Rue de Loncin 26 et 28, entre le 12 et le 16 juillet 2021	07/07/2021
	Arrêté du Bourgmestre – Mesures de circulation prises à l'occasion d'un chantier pour le compte de SPW, Rue Phosphatiers à hauteur du pont de l'autoroutier à Awans, du 8 au 23 juillet 2021	07/07/2021
	Arrêté du Bourgmestre — Mesures de circulation prises à l'occasion d'un chantier mobile de Signaroute, Rue des Saules,N3i, Rue Louis Germeaux, Rue d'Oupeye, giratoire N3/N3i et Rue Chaussée à Awans, les nuits des 20-22 et 23 juillet 2021 entre 22h00 et 06h00	07/07/2021
	Arrêté du Bourgmestre – Mesures de circulation prises à l'occasion d'un déménagement Rue Francisco Ferrer, 39 à Awans du 30 au 31 juillet 2021	07/07/2021
	Arrêté du Bourgmestre – Interdisant de consommer des boissons alcoolisées sur la voie publique du 30 juillet à 18h00 au 31 juillet 2021 08h00	07/07/2021
	Arrêté du Bourgmestre – Mesures de circulation prises à l'occasion d'un cinéma en plein air au Château d'Awans le 30 juillet 2021	07/07/2021
	Arrêté du Bourgmestre – Ordonnance de la fermeture à 01h00 de toutes les activités du cinéma en plein air organisé par le Foyer Culturel, le 30 juillet 2021	07/07/2021
	Arrêté du Bourgmestre – Mesures de circulation prises dans l'attente d'une	14/07/2021

	1.6. 4. 1 > 1 4.4.4.1.1	
	modification de règlement général sur la	
	police de la circulation routière, Rue	
	Georgette Rondeux face au numéro 1 à Awans	
	Arrêté du Bourgmestre – Mesures de	14/07/2021
	circulation prises à l'occasion d'un camion de	
	livraison de béton, Rue Roulette 6 à Awans le	
	16 juillet 2021	
	Arrêté du Bourgmestre – Mesures de	14/07/2021
	circulation prises à l'occasion d'un chantier	
	pour le compte de la CILE, Rue du Moulin à	
	Vent, 69 à Awans du 19 au 31 juillet 2021	
ESNEUX	Arrêté de la Bourgmestre – Mesures de	29/06/2021
	circulation prises à l'occasion de la	2,7,00,2021
	modification de la signalisation, Avenue Reine	
	Astrid à Esneux (période test) du 1 ^{er} juillet au	
	30 septembre 2021	29/06/2021
	Arrêté de la Bourgmestre – Mesures de	29/00/2021
	circulation prises à l'occasion de travaux,	
	nouveau raccordement pour le compte de la	
	CILE, Avenue Neef, 15 à Esneux, à partir du 5	
	juillet 2021 pour une durée du 10 jours	
	ouvrables	
	Arrêté de la Bourgmestre – Mesures de	29/06/2021
	circulation prises à l'occasion de travaux,	
	pose de compteurs supplémentaires Avenue	
	Laboulle, 77 à Esneux, du 5 au 6 juillet 2021	
	Arrêté de la Bourgmestre – Mesures de	01/07/2021
	circulation prises à l'occasion de	
	l'inauguration du Pont de Tilff le 18 septembre	
	2021	
	Arrêté de la Bourgmestre – Mesures de	01/07/2021
	circulation prises à l'occasion de travaux	01/07/2021
	(ouverture tranchée) pour le compte de RESA	
	· • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	
	GAZ, Rue Fréson 33 à Esneux – Prolongation	
	jusqu'au 27 août 2021	01/07/0001
	Arrêté de la Bourgmestre – Mesures de	01/07/2021
	circulation prises à l'occasion de travaux	
	d'aménagement des abords du pont de Tilff, à	
	partir du 1 ^{er} juillet 2021 pour une durée de 60	
	jours ouvrables	
	Arrêté de la Bourgmestre – Mesures de	02/07/2021
	circulation prises à l'occasion de travaux –	
	fermeture du passage à niveau n°18, Rue	
	Grandfosse / Avenue de la Station à Esneux,	
	du 07au 8 août 2021, les nuits du 18 au 24	
	août 2021 – une déviation sera mise en place	
	Arrêté de la Bourgmestre – Mesures de	05/07/2021
	circulation prises à l'occasion de travaux,	20,0,,2021
	Nouveau raccordement pour le compte de la	
	CILE, Rue Fabricienne, 6 à Esneux, à partir	
	du 19 juillet 2021 et pour une durée de 10	
	jours ouvrables	06/07/2021
	Délibérations du Conseil communal du 24 juin	06/07/2021
	2021 modifiant le règlement communal portant	

	sanctions administratives des incivilités, des	
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
	infractions mixtes, des infractions relatives à	
	l'arrêt et au stationnement et des infractions	
CDACE	au dispositions concernant le signal C3	17/06/2021
GRACE- HOLLOGNE	Ordonnance de Police temporaire relative à la circulation routière aux abords de la Société	17/00/2021
HOLLOGNE		
	Agricole de Grady – Journée	
	interprofessionnelle du Bio par l'ASBL Centre	
	Provincial Liégeois des productions végétales maraichères de 4300 WAREMME, le 1 ^{er} et 2	
	juillet 2021	
	3	17/06/2021
	Ordonnance de Police temporaire relative à la circulation routière – Application du dispositif	17/00/2021
	« Rue réservée au Jeu » dans certains	
	quartiers de l'entité – période du 1 ^{er} juillet au	
	31 août 2021	
SOUMAGNE	Arrêté de Police – Mesures de circulation	18/06/2021
	prises à l'occasion d'un montage de cuisine	10,00,2021
	(réservation de stationnement) Avenue de la	
	Libération 53 à 57 à Soumagne, du 2 au 6	
	juillet 2021	
	Arrêté de Police – Mesures de circulation	22/06/2021
	prises à l'occasion de travaux, raccordement	
	pour la SWDE (fouille en trottoir) Rue de	
	l'Egalité, 474 à Soumagne, les 29 et 30 juin	
	2021	
	Arrêté de Police – Mesures de circulation	22/06/2021
	prises à l'occasion de travaux, réparation de	
	fuite en voirie, Rue du Centre, 18 à Soumagne,	
	du 23 au 26 juin 2021	
	Arrêté de Police – Mesures de circulation	24/06/2021
	prises à l'occasion d'un déménagement, Rue	
	d'Oultremont, 45 à Soumagne, le 30 août 2021	
	Arrêté de Police – Mesures de circulation	24/06/2021
	prises à l'occasion de travaux de pose de	
	câbles pour la Société PROXIMUS, Rue du	
	Fort, 131 à Soumagne, du 5 au 7 juillet 2021	20/06/2021
	Arrêté de Police – Mesures de circulation	28/06/2021
	prises à l'occasion de travaux de	
	raccordement au gaz et fouilles localisée, Rue	
	Cardinal Mercier, 8A à Soumagne, du 5 au 23 juillet 2021	
	Arrêté de Police – Mesures de circulation	29/06/2021
	prises à l'occasion d'une livraison de cuisine	29/00/2021
	(stationnement réservé – Nacelle) Rue	
	d'Oultremont, 4 à Soumagne, le 3 juillet 2021	
	Arrêté de Police – Mesures de circulation	30/06/2021
	prises à l'occasion de travaux, nouveau	20,00,2021
	raccordement au gaz, Rue Jean-Louis Paggen,	
	3 à Soumagne, du 30 juin au 2 juillet 2021	
	Arrêté de Police – Mesures de circulation	30/06/2021
	prises à l'occasion de travaux de voirie	2 3, 0 3, 2 0 2 1
	(réparation glissière de sécurité) Rue Pierre	

juillet 2021 Arrêté de Police – Mesures de circulation prises à l'occasion de travaux, pose de châssis (réservation de stationnement) Avenue de la Résistance 162 (zone de stationnement sur 14m) à Soumagne du 19 au 20 juillet 2021 Arrêté de Police – Mesures de circulation prises à l'occasion de travaux de toiture (pose d'un échafaudage et autorisation de stationnement) Rue des Combattants, 39 à Soumagne, du 07 au 23 juillet 2021		G : DV 17 050 \ G	1
Arrêté de Police – Mesures de circulation prises à l'occasion de travaux, pose de châssis (réservation de stationnement) Avenue de la Résistance 162 (zone de stationnement sur 14m) à Soumagne du 19 au 20 juillet 2021 Arrêté de Police – Mesures de circulation prises à l'occasion de travaux de toiture (pose d'un échafaudage et autorisation de stationnement) Rue des Combattants, 39 à Soumagne, du 07 au 23 juillet 2021 VISE Ordonnance de Police temporaire relative à la circulation routière à l'occasion de : - la Fête des Anciens Arquebusiers Visétois dans diverses Rues du centre-ville de Visé – le 27 juin 2021 - la Fête des Francs Arquebusiers dans diverses Rues du centre-ville de Visé – du 1er au 4 juillet 2021 Police – Ordonnance du Bourgmestre portant levée de l'obligation du masque en certains lieux publics et commerciaux - Confirmation Ordonnance de Police portant interdiction des gaz hilarant sur la voie publique Ordonnance de Police temporaire relative à la circulation routière à l'occasion d'un chantier		Curie BK 17.950 à Soumagne, du 12 au 16	
prises à l'occasion de travaux, pose de châssis (réservation de stationnement) Avenue de la Résistance 162 (zone de stationnement sur 14m) à Soumagne du 19 au 20 juillet 2021 Arrêté de Police – Mesures de circulation prises à l'occasion de travaux de toiture (pose d'un échafaudage et autorisation de stationnement) Rue des Combattants, 39 à Soumagne, du 07 au 23 juillet 2021 VISE Ordonnance de Police temporaire relative à la circulation routière à l'occasion de: - la Fête des Anciens Arquebusiers Visétois dans diverses Rues du centre-ville de Visé – le 27 juin 2021 - la Fête des Francs Arquebusiers dans diverses Rues du centre-ville de Visé – du 1 ^{er} au 4 juillet 2021 Police – Ordonnance du Bourgmestre portant levée de l'obligation du masque en certains lieux publics et commerciaux - Confirmation Ordonnance de Police portant interdiction des gaz hilarant sur la voie publique Ordonnance de Police temporaire relative à la circulation routière à l'occasion d'un chantier		J	
(réservation de stationnement) Avenue de la Résistance 162 (zone de stationnement sur 14m) à Soumagne du 19 au 20 juillet 2021 Arrêté de Police – Mesures de circulation prises à l'occasion de travaux de toiture (pose d'un échafaudage et autorisation de stationnement) Rue des Combattants, 39 à Soumagne, du 07 au 23 juillet 2021 VISE Ordonnance de Police temporaire relative à la circulation routière à l'occasion de : - la Fête des Anciens Arquebusiers Visétois dans diverses Rues du centre-ville de Visé – le 27 juin 2021 - la Fête des Francs Arquebusiers dans diverses Rues du centre-ville de Visé – du 1er au 4 juillet 2021 Police – Ordonnance du Bourgmestre portant levée de l'obligation du masque en certains lieux publics et commerciaux - Confirmation Ordonnance de Police portant interdiction des gaz hilarant sur la voie publique Ordonnance de Police temporaire relative à la circulation routière à l'occasion d'un chantier		Arrêté de Police – Mesures de circulation	30/06/2021
Résistance 162 (zone de stationnement sur 14m) à Soumagne du 19 au 20 juillet 2021 Arrêté de Police – Mesures de circulation prises à l'occasion de travaux de toiture (pose d'un échafaudage et autorisation de stationnement) Rue des Combattants, 39 à Soumagne, du 07 au 23 juillet 2021 VISE Ordonnance de Police temporaire relative à la circulation routière à l'occasion de : - la Fête des Anciens Arquebusiers Visétois dans diverses Rues du centre-ville de Visé – le 27 juin 2021 - la Fête des Francs Arquebusiers dans diverses Rues du centre-ville de Visé – du 1er au 4 juillet 2021 Police – Ordonnance du Bourgmestre portant levée de l'obligation du masque en certains lieux publics et commerciaux - Confirmation Ordonnance de Police portant interdiction des gaz hilarant sur la voie publique Ordonnance de Police temporaire relative à la circulation routière à l'occasion d'un chantier		prises à l'occasion de travaux, pose de châssis	
Arrêté de Police – Mesures de circulation prises à l'occasion de travaux de toiture (pose d'un échafaudage et autorisation de stationnement) Rue des Combattants, 39 à Soumagne, du 07 au 23 juillet 2021 VISE Ordonnance de Police temporaire relative à la circulation routière à l'occasion de : - la Fête des Anciens Arquebusiers Visétois dans diverses Rues du centre-ville de Visé – le 27 juin 2021 - la Fête des Francs Arquebusiers dans diverses Rues du centre-ville de Visé – du 1er au 4 juillet 2021 Police – Ordonnance du Bourgmestre portant levée de l'obligation du masque en certains lieux publics et commerciaux - Confirmation Ordonnance de Police portant interdiction des gaz hilarant sur la voie publique Ordonnance de Police temporaire relative à la circulation routière à l'occasion d'un chantier		(réservation de stationnement) Avenue de la	
Arrêté de Police – Mesures de circulation prises à l'occasion de travaux de toiture (pose d'un échafaudage et autorisation de stationnement) Rue des Combattants, 39 à Soumagne, du 07 au 23 juillet 2021 VISE Ordonnance de Police temporaire relative à la circulation routière à l'occasion de: - la Fête des Anciens Arquebusiers Visétois dans diverses Rues du centre-ville de Visé – le 27 juin 2021 - la Fête des Francs Arquebusiers dans diverses Rues du centre-ville de Visé – du 1er au 4 juillet 2021 Police – Ordonnance du Bourgmestre portant levée de l'obligation du masque en certains lieux publics et commerciaux - Confirmation Ordonnance de Police portant interdiction des gaz hilarant sur la voie publique Ordonnance de Police temporaire relative à la circulation routière à l'occasion d'un chantier		Résistance 162 (zone de stationnement sur	
prises à l'occasion de travaux de toiture (pose d'un échafaudage et autorisation de stationnement) Rue des Combattants, 39 à Soumagne, du 07 au 23 juillet 2021 VISE Ordonnance de Police temporaire relative à la circulation routière à l'occasion de : - la Fête des Anciens Arquebusiers Visétois dans diverses Rues du centre-ville de Visé — le 27 juin 2021 - la Fête des Francs Arquebusiers dans diverses Rues du centre-ville de Visé — du 1er au 4 juillet 2021 Police — Ordonnance du Bourgmestre portant levée de l'obligation du masque en certains lieux publics et commerciaux - Confirmation Ordonnance de Police portant interdiction des gaz hilarant sur la voie publique Ordonnance de Police temporaire relative à la circulation routière à l'occasion d'un chantier		14m) à Soumagne du 19 au 20 juillet 2021	
d'un échafaudage et autorisation de stationnement) Rue des Combattants, 39 à Soumagne, du 07 au 23 juillet 2021 VISE Ordonnance de Police temporaire relative à la circulation routière à l'occasion de : - la Fête des Anciens Arquebusiers Visétois dans diverses Rues du centre-ville de Visé – le 27 juin 2021 - la Fête des Francs Arquebusiers dans diverses Rues du centre-ville de Visé – du 1 ^{er} au 4 juillet 2021 Police – Ordonnance du Bourgmestre portant levée de l'obligation du masque en certains lieux publics et commerciaux - Confirmation Ordonnance de Police portant interdiction des gaz hilarant sur la voie publique Ordonnance de Police temporaire relative à la circulation routière à l'occasion d'un chantier		Arrêté de Police – Mesures de circulation	30/06/2021
stationnement) Rue des Combattants, 39 à Soumagne, du 07 au 23 juillet 2021 VISE Ordonnance de Police temporaire relative à la circulation routière à l'occasion de : - la Fête des Anciens Arquebusiers Visétois dans diverses Rues du centre-ville de Visé – le 27 juin 2021 - la Fête des Francs Arquebusiers dans diverses Rues du centre-ville de Visé – du 1er au 4 juillet 2021 Police – Ordonnance du Bourgmestre portant levée de l'obligation du masque en certains lieux publics et commerciaux - Confirmation Ordonnance de Police portant interdiction des gaz hilarant sur la voie publique Ordonnance de Police temporaire relative à la circulation routière à l'occasion d'un chantier		prises à l'occasion de travaux de toiture (pose	
Soumagne, du 07 au 23 juillet 2021 VISE Ordonnance de Police temporaire relative à la circulation routière à l'occasion de : - la Fête des Anciens Arquebusiers Visétois dans diverses Rues du centre-ville de Visé – le 27 juin 2021 - la Fête des Francs Arquebusiers dans diverses Rues du centre-ville de Visé – du 1er au 4 juillet 2021 Police – Ordonnance du Bourgmestre portant levée de l'obligation du masque en certains lieux publics et commerciaux - Confirmation Ordonnance de Police portant interdiction des gaz hilarant sur la voie publique Ordonnance de Police temporaire relative à la circulation routière à l'occasion d'un chantier		d'un échafaudage et autorisation de	
VISE Ordonnance de Police temporaire relative à la circulation routière à l'occasion de : - la Fête des Anciens Arquebusiers Visétois dans diverses Rues du centre-ville de Visé – le 27 juin 2021 - la Fête des Francs Arquebusiers dans diverses Rues du centre-ville de Visé – du 1 ^{er} au 4 juillet 2021 Police – Ordonnance du Bourgmestre portant levée de l'obligation du masque en certains lieux publics et commerciaux - Confirmation Ordonnance de Police portant interdiction des gaz hilarant sur la voie publique Ordonnance de Police temporaire relative à la circulation routière à l'occasion d'un chantier		stationnement) Rue des Combattants, 39 à	
circulation routière à l'occasion de : - la Fête des Anciens Arquebusiers Visétois dans diverses Rues du centre-ville de Visé – le 27 juin 2021 - la Fête des Francs Arquebusiers dans diverses Rues du centre-ville de Visé – du 1 ^{er} au 4 juillet 2021 Police – Ordonnance du Bourgmestre portant levée de l'obligation du masque en certains lieux publics et commerciaux - Confirmation Ordonnance de Police portant interdiction des gaz hilarant sur la voie publique Ordonnance de Police temporaire relative à la circulation routière à l'occasion d'un chantier		Soumagne, du 07 au 23 juillet 2021	
- la Fête des Anciens Arquebusiers Visétois dans diverses Rues du centre-ville de Visé – le 27 juin 2021 - la Fête des Francs Arquebusiers dans diverses Rues du centre-ville de Visé – du 1 ^{er} au 4 juillet 2021 Police – Ordonnance du Bourgmestre portant levée de l'obligation du masque en certains lieux publics et commerciaux - Confirmation Ordonnance de Police portant interdiction des gaz hilarant sur la voie publique Ordonnance de Police temporaire relative à la circulation routière à l'occasion d'un chantier	VISE	Ordonnance de Police temporaire relative à la	21/06/2021
dans diverses Rues du centre-ville de Visé — le 27 juin 2021 - la Fête des Francs Arquebusiers dans diverses Rues du centre-ville de Visé — du 1 ^{er} au 4 juillet 2021 Police — Ordonnance du Bourgmestre portant levée de l'obligation du masque en certains lieux publics et commerciaux - Confirmation Ordonnance de Police portant interdiction des gaz hilarant sur la voie publique Ordonnance de Police temporaire relative à la circulation routière à l'occasion d'un chantier		circulation routière à l'occasion de :	
27 juin 2021 - la Fête des Francs Arquebusiers dans diverses Rues du centre-ville de Visé – du 1 ^{er} au 4 juillet 2021 Police – Ordonnance du Bourgmestre portant levée de l'obligation du masque en certains lieux publics et commerciaux - Confirmation Ordonnance de Police portant interdiction des gaz hilarant sur la voie publique Ordonnance de Police temporaire relative à la circulation routière à l'occasion d'un chantier		- la Fête des Anciens Arquebusiers Visétois	
- la Fête des Francs Arquebusiers dans diverses Rues du centre-ville de Visé – du 1 ^{er} au 4 juillet 2021 Police – Ordonnance du Bourgmestre portant levée de l'obligation du masque en certains lieux publics et commerciaux - Confirmation Ordonnance de Police portant interdiction des gaz hilarant sur la voie publique Ordonnance de Police temporaire relative à la circulation routière à l'occasion d'un chantier		dans diverses Rues du centre-ville de Visé – le	
diverses Rues du centre-ville de Visé – du 1 ^{er} au 4 juillet 2021 Police – Ordonnance du Bourgmestre portant levée de l'obligation du masque en certains lieux publics et commerciaux - Confirmation Ordonnance de Police portant interdiction des gaz hilarant sur la voie publique Ordonnance de Police temporaire relative à la circulation routière à l'occasion d'un chantier		27 juin 2021	
au 4 juillet 2021 Police – Ordonnance du Bourgmestre portant levée de l'obligation du masque en certains lieux publics et commerciaux - Confirmation Ordonnance de Police portant interdiction des gaz hilarant sur la voie publique Ordonnance de Police temporaire relative à la circulation routière à l'occasion d'un chantier		- la Fête des Francs Arquebusiers dans	
Police – Ordonnance du Bourgmestre portant levée de l'obligation du masque en certains lieux publics et commerciaux - Confirmation Ordonnance de Police portant interdiction des gaz hilarant sur la voie publique Ordonnance de Police temporaire relative à la circulation routière à l'occasion d'un chantier		diverses Rues du centre-ville de Visé – du 1 ^{er}	
levée de l'obligation du masque en certains lieux publics et commerciaux - Confirmation Ordonnance de Police portant interdiction des gaz hilarant sur la voie publique Ordonnance de Police temporaire relative à la circulation routière à l'occasion d'un chantier		au 4 juillet 2021	
levée de l'obligation du masque en certains lieux publics et commerciaux - Confirmation Ordonnance de Police portant interdiction des gaz hilarant sur la voie publique Ordonnance de Police temporaire relative à la circulation routière à l'occasion d'un chantier		Police – Ordonnance du Bourgmestre portant	21/06/2021
Ordonnance de Police portant interdiction des gaz hilarant sur la voie publique Ordonnance de Police temporaire relative à la circulation routière à l'occasion d'un chantier			
Ordonnance de Police portant interdiction des gaz hilarant sur la voie publique Ordonnance de Police temporaire relative à la circulation routière à l'occasion d'un chantier		lieux publics et commerciaux - Confirmation	
Ordonnance de Police temporaire relative à la 28/06/2021 circulation routière à l'occasion d'un chantier			21/06/2021
Ordonnance de Police temporaire relative à la 28/06/2021 circulation routière à l'occasion d'un chantier		gaz hilarant sur la voie publique	
circulation routière à l'occasion d'un chantier			28/06/2021
de rénovation partielle de la Rue Quai du		1	
		de rénovation partielle de la Rue Quai du	
Halage à Visé, du 3 août au 24 septembre		•	
2021		•	

ARRONDISSEMENT DE HUY-WAREMME

BRAIVES		Arrêté de Police temporaire relative à la	01/07/2021
		circulation routière à l'occasion de travaux -	
		raccordement d'eau, Rue du Centre, 39 à	
		Visé, du 6 au 8 juillet 2021	
		Arrêté de Police temporaire relative à la	01/07/2021
		circulation routière à l'occasion de travaux –	
		placement d'un container, Rue de l'Eglise, 8	
		à Visé, du 12 au 14 juillet 2021	
		Arrêté de Police temporaire relative à la	11/07/2021
		circulation routière à l'occasion d'une	
		randonnée VTT la Brivioulloise, au départ du	
		site du terrain de fooball, Rue de Brivioulle,	
		le dimanche 11 juillet 2021	
		Arrêté de Police temporaire relative à la circulation routière à l'occasion de travaux de raccordement d'eau, Rue de la Basse, du	15/07/2021
		15 au 19 juillet 2021	
	Ciplet	Arrêté de Police temporaire relative à la circulation routière à l'occasion de	25/07/2021
		l'installation d'un cirque « Zavatalia » sur le	

	site du terrain de basket, à Ciplet, Rue de Void, 9, du 25 juillet au 9 août 2021	
OREYE	Arrêté de Police – Ratification – Mesures de circulation prises à l'occasion de travaux de réparation de tarmac et de filet d'eau, Gand Route à hauteur du 24 à Oreye, du 24 mai au 11 juin 2021	
	Arrêté de Police – Ratification – Mesures de circulation prises à l'occasion de travaux de raccordement au réseau d'eau, Rue de Liège, 50 à Oreye, du 3 au 7 juin 2021	
	Arrêté de Police – Ratification – Mesures de circulation prises à l'occasion d'entretien des luminaires entre Heers et Crisnée du 3 au 9 juin 2021	
	Arrêté de Police – Ratification – Mesures de circulation prises à l'occasion de travaux, raccordement au réseau d'eau, Rue de la Westrée, 60 à Oreye, du 7 au 9 juin 2021	
	Arrêté de Police – Ratification – Mesures de circulation prises à l'occasion d'un déchargement d'un camion semi-remorque, Rue St-Trond, 7 à Oreye, le 8 juin 2021	
	Arrêté de Police – Ratification – Mesures de circulation prises à l'occasion de travaux de maçonnerie de l'ancienne ferme sis Rue Général Lens, 20 à Oreye, du 4 juin au 30 juillet 2021	
	Arrêté de Police – Ratification – Mesures de circulation prises à l'occasion d'une Brocante organisée par le Club MF Réal Avin Oreye, le 1 ^{er} août 2021	

ARRONDISSEMENT DE VERVIERS

PLOMBIERES	Hombourg	Ordonnance de Police temporaire relative à la circulation routière – Hombourg : Fête locale du vendredi 23 au mercredi 28 juillet 2021 – Interdiction de circuler au Centre et dans un tronçon de la Rue du Cheval Blanc (sauf riverains et services de secours)	14/06/2021
	Montzen	Ordonnance de Police temporaire relative à la circulation routière – Montzen : Fête locale du mercredi 28 juillet au jeudi 05 août 2021 – Interdiction de ci circuler Place communale et Rue de Birkem, entre les carrefours des Rues de la Poste et du Vallon – Création d'une sens unique dans la Rue du Vallon et interdiction d'arrêter et de stationner dans plusieurs tronçon des Rues du Vallon et Gustave Demoulin et Place communale	14/06/2021
		Ordonnance de Police temporaire relative à la circulation routière – Plombières : Fête	14/06/2021

			1
		locale du mercredi 11 au mercredi 18 août 2021 – Interdiction de circuler sur la voirie	
		et le parking de la Place du Troisième	
		Millénaire et dans le chemin derrière la Rue	
		Haute (Sauf Riverain)	
	Gemmenich	Ordonnance de Police temporaire relative à	14/06/2021
		la circulation routière – Gemmenich : Fête	
		locale du mercredi 18 au mercredi 25 août	
		2021 – Interdiction de circuler sur la voirie d'accès au hall sportif de Gemmenich, Rue	
		César Franck, 163.	
	Sippenaeken	Ordonnance de Police temporaire relative à	14/06/2021
	Sippendiciden	la circulation routière – Sippenaeken : Fête	11,00,2021
		locale du mercredi 25 août au mercredi 1 ^{er}	
		septembre 2021 – Interdiction de stationner	
		sur la Place Saint-Lambert	
	Gemmenich	Ordonnance de Police temporaire relative à	16/06/2021
		la circulation routière – Gemmenich :	
		Course cycliste du 21 juillet 2021 –	
		Interdiction de circuler dans le Chemin de	
		Graat, dans Schroubel, sur un tronçon de la	
		Rue de Grunebempt et sur un tronçon de la N608	
THIMISTER-		Arrêté du Bourgmestre réglementant la	29/06/2021
CLERMONT		circulation des usagers à l'occasion de	
		travaux, réparation du ralentisseur à l'Ecole	
		d'Elsaute, Rue Elsaute à hauteur du n°8 à	
		Soumagne, à partir du 1 ^{er} jusqu'au 10 juillet 2021	
		Arrêté du Bourgmestre réglementant la	29/06/2021
		circulation des usagers à l'occasion de	
		travaux sur la cabine F0264, Rue Elsaute à	
		Soumagne, le 05 juillet 2021	
VERVIERS		Délibération du Collège communal ayant	10/06/2021
		pour objet la réglementation provisoire de la	
		circulation routière (Suppression d'un emplacement destiné aux véhicules utilisés	
		par les personnes à mobilité réduite, Rue	
		Grand-Ry, 89 à Verviers)	
		Délibération du Collège communal ayant	17/06/2021
		pour objet la réglementation provisoire de la	
		circulation routière (Création d'un	
		emplacement destiné aux véhicules utilisés	
		par les personnes à mobilité réduite, Rue	
		Francorchamps, 7 à Verviers)	
		Délibération du Collège communal	22/02/2021
		concernant la délibération générale adoptant	
		des mesures d'allègement fiscal dans le cadre de la crise sanitaire COVID-19	
		(exercices 2020-2024)	
		Délibération du Collège communal	29/03/2021
		concernant la délibération générale adoptant	27/03/2021
		des mesures d'allègement fiscal dans le	
		aes mesures a anegement jiscut aans te	1

cadre de la crise sanitaire COVID-19 (exercices 2021)	
Arrêté du Collège communal ayant pour objet la réglementation provisoire de la circulation routière (Création d'un emplacement destiné aux véhicules utilisés par les personnes à mobilité réduite, Rue - Vue, 5 à Verviers	24/06/2021
Ordonnance de la Bourgmestre ayant pour objet la réglementation provisoire de la circulation routière en raison d'une manifestation publique (Course cycliste Aubel-Thimister-Stavelot) passage le 7 août 2021	29/06/2021
